



Luxembourg, le 10 novembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

*«Depuis une quinzaine d'années, les citoyens des cantons de Vianden et de Diekirch attendent la construction d'une piste cyclable (PC23) entre Bleesbruck et Vianden. Alors que le tronçon entre Fouhren et Vianden via Bettel a été réalisé, celui reliant Bleesbruck à Fouhren via Tandel n'a pas encore vu le jour. Il va sans dire que ce projet permettrait de promouvoir davantage la mobilité douce entre Diekirch et Vianden, d'une part, et de contribuer d'autre part au développement du tourisme en milieu rural.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:*

- 1. Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations techniques et des données budgétaires en relation avec le projet en question ?*
- 2. Quelles sont les raisons ou obstacles qui expliquent le retard dans la réalisation de cette piste cyclable ?*
- 3. Monsieur le Ministre est-il disposé à relancer les échanges avec les partenaires les plus divers en charge de ce dossier afin que ce projet puisse être finalisé dans les meilleurs délais ?*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3444 du 10.11.2017 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés